Etats financiers annuels de SICAV

SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 18 mai 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		Note	31/12/2021	31/12/2020
<u>ACTIF</u>				
	Portefeuille-titres			
	- Obligations et valeurs assimilées		17 218 492	14 423 913
	Titres OPCVM		-	-
		3.1	17 218 492	14 423 913
	Placements monétaires et disponibilités			
	Placements monétaires Disponibilités	3.2 3.3	1 203 328 3 743 312	4 721 572 2 226 877
		-	4 946 640	6 948 449
	TOTAL ACTIF		22 165 132	21 372 362
PASSIF				
	Opérateurs créditeurs Autres créditeurs divers	3.4 3.5	64 700 2 758	51 395 2 230
	TOTAL PASSIF		67 458	53 625
Capital		3.6	21 252 025	20 479 589
Sommes d	istribuables	3.7	845 649	839 148
	Sommes distribuables des exercices antérieurs Sommes distribuables de l'exercice en cours		202 845 447	84 839 064
	ACTIF NET		22 097 674	21 318 737
TOTAL PA	SSIF ET ACTIF NET		22 165 132	21 372 362

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2021	31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres		866 515	754 715
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	866 515	754 715
Revenus des placements monétaires	4.2	420 000	332 688
Total des revenus des placements		1 286 515	1 087 403
Charges de gestion des placements	4.3	<259 811>	<211 569>
Revenu net des placements		1 026 704	875 834
Autres charges	4.4	<32 601>	<42 035>
Résultat d'exploitation		994 103	833 799
Régularisation du résultat d'exploitation		<148 656>	5 265
Sommes distribuables de l'exercice		845 447	839 064
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		148 656 39 882	<5 265> 50 560
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		65 145	19 804
Résultat net de l'exercice		1 099 130	904 163

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2021	31/12/2020
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	<u>1 099 130</u>	<u>904 163</u>
Résultat d'exploitation	994 103	833 799
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	39 882	50 560
variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	65 145	19 804
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		
<u>Distributions de dividendes</u>	<839 041>	<726 748>
Transactions sur le capital	<u>518 848</u>	<u>2 606 796</u>
Souscriptions	62 946 232	46 615 345
Capital	60 782 663	45 021 879
Régularisation des sommes non distribuables	130 633	100 115
Régularisation des sommes distribuables	2 032 936	1 493 351
Rachats	<62 427 384>	<44 008 549>
Capital	<60 098 210>	<42 421 001>
Régularisation des sommes non distribuables	<147 677>	<99 466>
Régularisation des sommes distribuables	<2 181 497>	<1 488 082>
Variation de l'actif net	778 937	2 784 211
Actif net		
	24 240 727	19 524 526
_ En début de l'exercice En fin de l'exercice	21 318 737 22 097 674	18 534 526 21 318 737
<u>-</u>	22 007 074	2.010707
Nombre d'actions		
- En début de l'exercice	198 736	173 409
En fin de l'exercice	205 378	198 736
Valeur liquidative	107,595	107,272
Taux de rendement	4,24%	4,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1 - Présentation de la société

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéficies annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – Principes et méthodes comptables

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat a la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

 A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions

livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 - Notes sur le bilan

3.1 Portefeuille titres :

,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Nombre de titres	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> <u>actuelle</u>	% Actif
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	105 000	108 624	0,49%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	676 840	699 799	3,16%
ABC 2020-1 CA TF	3 042	243 360	254 683	1,15%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	53 260	54 279	0,24%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	10 000	10 144	0,05%
ATB 2007/1 D	2 000	88 000	91 519	0,41%
ATTIJARI BANK SUB 2017 A-TF 7.4%	15 000	296 100	308 858	1,39%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	300 000	315 690	1,42%
BH 2009	5 000	115 000	115 012	0,52%
BH SUBORDONNE 2018-1 CA-TV	3 000	120 000	125 559	0,57%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	499 004	514 921	2,32%
BTE 2010 B	3 500	157 500	159 640	0,72%
BTK 2009 CAT.D	1 500	67 500	70 173	0,32%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	14 000	1 400 000	1 449 683	6,54%
EMPRUNT NATIONAL T2-2021-CB TF	10 018	1 000 164	1 024 857	4,62%
EMPRUNT NATIONAL T3-2021-CA TF	11 060	106 102	107 237	0,48%
STB 2008/2	3 000	75 000	78 386	0,35%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	300 000	310 667	1,40%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	55 240	58 386	0,26%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	120 000	125 378	0,57%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	2 969	175 031	190 465	0,86%
TLF 2019-1 CA TF	5 000	300 000	314 016	1,42%
TLF 2021-1 TF	2 000	200 000	211 097	0,95%
UIB 2009/1 TR B	5 000	99 800	101 824	0,46%
UIB 2009/1 TR C	15 000	600 000	612 923	2,77%
UIB 2011/1 TR B	4 000	200 000	203 534	0,92%
Total Obligations de sociétés		7 362 901	7 617 354	34,37%
Bons du trésor assimilables				
BTA 15 JUIN 2023 6,00%	1 000	937 300	1 011 379	4,56%
BTA 12/10/2023 6,00%	1 250	1 155 313	1 238 785	5,59%
BTA 11/08/2022 5,60%	1 558	1 477 617	1 576 848	7,11%
BTA 13 AVRIL 2023 6,00%	4 450	4 337 133	4 534 618	20,46%
BTA 11 MARS 2026 6,30%	1 235	1 135 011	1 239 508	5,59%
Total Bons du trésor assimilables		9 042 374	9 601 138	43,32%
Total obligations et valeurs assimilées		16 405 275	17 218 492	77,68%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

	<u>Cout</u>
	<u>d'acquisition</u>
Obligations	2 708 246
BTA	7 645 264
	10 353 510

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Prix de Cession ou Remboursement	Plus ou moins- values réalisées
Obligations	1 691 895	393 306	2 090 236	5 035
BTA	5 957 656	585 151	6 602 917	60 110
	7 649 551	978 457	8 693 153	65 145

3.2 Placements monétaires :

	<u>Valeur</u> nominale	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	<u>%</u> Actif
Certificats de dépôts				
AMEN BANK au 10 Janvier 2022/10J/7,25%	500 000	499 196	499 277	2,25%
Total émetteur AMEN BANK	500 000	499 196	499 277	2,25%
Total Certificats de dépôts	500 000	499 196	499 277	2,25%
Créances sur opérations de pensions livrées				
Prise en pension de 688 titres BTA Avril 2023, 6,00%, BIAT au 10/01/2022-31J-7,25%	700 000	700 946	704 051	3,18%
Total créances sur opérations de pensions livrées	700 000	700 946	704 051	3,18%
Total Placements monétaires		1 200 142	1 203 328	5,43%

3.3 <u>Disponibilités</u>:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Amen Bank Pasteur	1 747 668	2 038 473
Amen Bank Med V	86 243	370 203
ATB compte de placement	34	-
Liquidation émissions/rachats	829 242	<193 817>
Intérêts courus sur dépôt à vue	13 636	15 023
Ventes titres à encaisser	1 069 216	-
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue	<2 727>	<3 005>
	3 743 312	2 226 877

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Frais de gestion à payer	64 700	51 395
	64 700	51 395

3.5 <u>Autres créditeurs divers</u>:

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevances CMF à payer	2 185	1 811
TCL à payer	373	219
Contribution sociale de solidarité à payer	200	200
	2 758	2 230

3.6 <u>Capital</u>:

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2021

Montant	20 479 589
Nombre de titres	198 736
Nombre d'actionnaires	173

Souscriptions réalisées

Montant	60 782 663
Nombre de titres	589 841
Nombre d'actionnaires entrants	10

Rachats effectués

Montant	<60 098 210>
Nombre de titres	583 199
Nombre d'actionnaires sortants	21

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	39 882
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	65 145
Régularisations des sommes non distribuables	<17 044>

Capital au 31 décembre 2021

Montant	21 252 025
Nombre de titres	205 378
Nombre d'actionnaires	162

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

833 799
5 265
84
839 148
8

4 - Notes sur l'état de résultat

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	31/12/2020
Intérêts sur BTA	528 031	327 546
Intérêts sur obligations	338 484	427 169
	866 515	754 715

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts sur certificats de dépôt	182 530	192 996
Revenus de prise en pension	149 741	27 348
Intérêts sur dépôt à vue	64 508	56 505
Intérêts sur BTCT	23 221	17 140
Intérêts sur billets de trésorerie	<u> </u>	38 699
	420 000	332 688

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	
Rémunérations du gestionnaire	259 811	211 569	
	259 811	211 569	

4.4 Autres charges :

	31/12/2021	31/12/2020
Redevance CMF	25 981	21 157
TCL	3 269	2 747
Autres Retenues	3 151	639
Contribution sociale de solidarité	200	200
Taxation	-	17 292
	32 601	42 035

5-Autres informations

5.1 – Données par action et ratios de gestion des placements

Données par action	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	6,264	5,472	6,312	5,735	5,445
Charges de gestion des	<1,265>	<1,065>	<1,237>	<1,178>	<1,196>
placements	<1,200>	<1,000>	<1,201>	<1,170>	<1,190>
Revenus nets des placements	4,999	4,407	5,075	4,558	4,249
Autres charges	<0,159>	<0,212>	<0,198>	<0,137>	<0,448>
Résultat d'exploitation (1)	4,840	4,196	4,877	4,421	3,801
Régularisation du résultat	<0,724>	0,026	<0,686>	<0,469>	<0,465>
d'exploitation	<0,724>	0,020	<0,000>	<0,409>	<0,403>
Sommes distribuables de	4,117	4,222	4,191	3,952	3,336
l'exercice	4,117	4,222	4,131	3,932	3,330
Variation des plus (ou moins)	0,194	0,254	0,352	0,314	0,248
values potentielles sur titres	0,134	0,234	0,332	0,514	0,240
Plus (ou moins) values réalisées	0,317	0,100	0,012	0,083	0,134
sur cession de titres	0,517	0,100	0,012	0,000	0,104
Plus (ou moins) values sur titres	0,511	0,354	0,364	0,397	0,382
et frais de négociation (2)	0,511	0,334	0,304	0,337	0,502
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,352	4,550	5,241	4,818	4,183
Résultat non distribuable de	0,511	0.254	0.264	0,397	0.202
l'exercice	0,511	0,354	0,364	0,397	0,382
Régularisation du résultat non	<0,083>	0,003	<0,051>	<0,044>	<0,039>
distribuable	<0,000>	0,003	<0,031>	\0,044 >	<0,0392
Sommes non distribuables de	0,428	0,357	0,313	0,353	0,343
l'exercice	0,420	0,337	0,313	0,333	0,545
Distribution de dividende	4,222	4,191	3,952	3,335	3,472
Valeur liquidative	107,595	107,272	106,883	106,332	105,362
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements	1 000/	1 000/	1 000/	1 000/	1 000/
/ actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,20%	0,16%	0,12%	0,37%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,84%	3,95%	3,95%	3,75%	3,18%
Actif net moyen	25 863 567	21 117 675	21 406 780	23 532 317	23 050 674

5.2 - Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée
des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie,
le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.
L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est
chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des
souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.
En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la
base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021 , l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales comptables. financiers méthodes Ces états font ressortir un 22 165 132 DT, un actif net de 22 097 674 DT et un résultat net de l'exercice de 1 099 130 DT. A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société SICAV ENTREPRISE SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme

nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes

tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

 Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agrées pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 26 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2021. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2021 s'élève à 38 502 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2021 s'élèvent à 259 811 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI